



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



International Bureau
of Education

Réflexion en cours No. 43

Sur les questions actuelles et critiques en matière de curriculum,
d'apprentissage et d'évaluation

L'éducation dans un monde post-Covid : considérations supplémentaires



Titre	L'éducation dans un monde post-COVID : considérations supplémentaires
Séries	Questions actuelles et critiques concernant le programme d'études, l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation
Réflexion en cours	Février 2021, No. 43 IBE/2021/WP/CD/43
BIE-UNESCO Directeur	Yao Ydo
Equipe de coordination et de production	Lili Ji, Simona Popa, Perrine Arsendeau, Kosala Karunakaran
Auteur	Renato Operti
Mots-clés	Education, droits de l'Homme, rôle des éducateurs, utilisation des outils technologiques en éducation, l'école comme lieu, révision des contenus, multilatéralisme

Table des matières

Première point : Engagement en faveur de l'éducation en tant que bien commun	5
Second point : l'éducation en tant que droit de l'homme universel	7
Troisième point : Les éducateurs en tant que décideurs dans les systèmes éducatifs.....	9
Quatrième point : Les élèves en tant que sujets actifs ayant des droits	11
Cinquième point : La valeur et la spécificité de l'espace scolaire.....	13
Sixième point : La technologie comme facteur d'égalité des chances	15
Septième point : Revoir le contenu éducatif pour les jeunes générations	17
Huitième point : transformation jumelée et financement de l'éducation	19
Neuvième point : réinventer le multilatéralisme pour un nouvel ordre mondial	21
Reprise des neuf points	23
Bibliographie.....	26

L'éducation dans un mode post-Covid : considérations supplémentaires

Résumé

Ce document de discussion analyse certaines implications des idées proposées dans le document initial « *L'éducation dans un monde post-COVID : Neuf idées pour l'action publique* » (2020) produit par la *Commission internationale sur les futurs de l'éducation*. Parmi les contributeurs de ce document figurent des experts éminents ayant une large expérience professionnelle et politique, provenant de diverses régions du monde. L'ensemble de ces neuves idées interconnectées éclaire la voie à suivre pour transformer l'éducation et les systèmes éducatifs et concevoir l'avenir dans une optique progressiste. D'une part, il réaffirme les principes de base, la compréhension et les engagements concernant l'éducation en tant que bien commun mondial et droit de l'homme universel ; il exprime également la nécessité de réinventer le multilatéralisme pour un nouvel ordre mondial et, surtout, de mobiliser des idées et des fonds pour transformer l'éducation. D'autre part, le document plaide en faveur d'un programme éducatif global, incluant les questions critiques suivantes: (i) visualiser les éducateurs comme des décideurs dans les systèmes éducatifs ; (ii) considérer les étudiants comme des acteurs actifs ayant des droits ; (iii) reconnaître la valeur et la spécificité de l'espace scolaire ; (iv) aborder les dilemmes autour de la capacité de la technologie à combler les inégalités ; et (v) revoir les contenus d'enseignement pour la durabilité des jeunes générations.

Nous examinerons successivement chacune de ces neuf idées interconnectées.

Mots-clés

Education, Droits de l'Homme, rôle des éducateurs, utilisation des outils technologiques en éducation, l'école comme lieu, révision des contenus, multilatéralisme

Première point : Engagement en faveur de l'éducation en tant que bien commun

La pandémie mondiale a mis en évidence la nécessité de renforcer la confiance et la collaboration entre les régions et les pays, comme facteur essentiel dans la recherche de réponses collectives à des défis mondiaux communs. En effet, il devient de plus en plus évident que les réponses durables qui améliorent le bien-être des individus et des sociétés, ne peuvent être fondées sur des points de vue isolés excluant le partage de l'expertise entre les communautés scientifiques. Ces communautés ne connaissent ni frontières ni limites, puisqu'elles produisent, échangent, approuvent et, surtout, démocratisent l'utilisation et l'appropriation des connaissances.

La revitalisation du multilatéralisme peut jouer un rôle clé dans le renforcement de la collaboration entre les pays dans la mesure où elle est proactive, ciblée et ancrée dans une volonté claire de revoir nos réflexions et nos idées afin d'aborder efficacement l'élaboration d'une nouvelle génération de politiques publiques. Un signe encourageant à l'heure actuelle est que les pays et les organisations internationales semblent être plus enclins à l'exploration d'options de politiques publiques qui, par le passé, auraient pu être mises de côté, voire pointées du doigt jugées comme impensables, inappropriées, ou reportées à long terme. Par chance, il y a maintenant moins de dogmatisme, plus d'ouverture intellectuelle et une plus grande volonté de comprendre la complexité des problèmes et des défis dans le processus de débat et de mise en œuvre des politiques publiques.

L'objectif du document de la Commission internationale sur les futures de l'éducation (ci-après appelée « la Commission internationale ») est clairement de fournir et de diffuser une série de points clés que nous considérons comme essentielles pour repenser l'éducation, un effort mondial pour construire un monde qui est envisagé et structuré très différemment de ce que nous connaissons aujourd'hui. Le document est, à juste titre, davantage orienté vers l'examen des horizons futurs et émergents dans le but d'élaborer des politiques fondées sur une perspective transformationnelle et progressive plutôt que vers compilation, la récapitulation et la description d'accords internationaux normatifs dans un langage soi-disant « neutre et politiquement correct ».

Le premier point renvoie à « un engagement public renforcé envers l'éducation en tant que bien commun ». Nous souhaitons faire cinq observations à ce propos. Premièrement, comme le note la Commission internationale, ce type d'engagement (inspiré par les valeurs d'inclusion, de solidarité et de progrès individuel et collectif) signifie qu'un éventail diversifié d'acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système éducatif, doit être impliqué dans le débat, l'accord et l'expression de visions de la société et du développement qui incarnent les rôles et les responsabilités de l'éducation en tant que politique culturelle, citoyenne, sociale économique et communautaire. Cet engagement requiert l'implication non seulement de l'Etat, mais aussi de la mosaïque d'affiliations et de traditions tissées dans la société, permettant à un large éventail de capacités et de talents de s'exprimer librement dans un cadre solide reposant sur des valeurs universelles. Si les sociétés nient, dévalorisent ou cachent leurs diversités, il leur sera difficile de renforcer l'éducation en tant que bien commun fondé sur l'appréciation des points communs et de différences.

Deuxièmement, comme le déclare la Commission internationale, il faut progresser dans le renouvellement des cadres relationnels et des synergies entre le domaine de la santé celui de l'éducation, « en approfondissant l'empathie humaine, en progressant dans la science et en appréciant notre humanité commune ». Cela signifie qu'il faut renforcer une alliance stratégique entre la santé et l'éducation comme fondement de l'expression d'une vision holistique du bien-être humain et social, afin d'éviter de réduire les personnes aux « objectifs et buts » des interventions sectorielles, ainsi que d'éviter les conflits potentiels liés aux ressources que l'Etat et

la société allouent au domaine de la santé, et à celui de l'éducation. Il ne s'agit pas de privilégier l'un ou l'autre, mais d'approfondir la compréhension et les points communs entre l'éducation et la santé dans le but de garantir le bien-être, la protection et la prise en charge holistique des individus et des communautés.

Troisièmement, la commission internationale note que la pandémie a mis en évidence « le rôle central de l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, car les personnes de tous les âges doivent désormais apprendre à créer de nouvelles façons de (ré) organiser la vie sociale, économique et politique ». Les systèmes éducatifs sont confrontés au défi de concevoir des formats robustes dès le départ pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie pour la population dans son ensemble. Cela signifie veiller à ce que les travailleurs aient accès à des opportunités plus nombreuses et meilleures pour se diversifier et / ou affiner les compétences et les connaissances qui leur permettront de gagner une vie décente dans le cadre d'emplois, de carrières, de modalités de travail et de tâches.

Comme le note la commission internationale, un défi fondamental consiste à reconnaître que « l'éducation du public » se déroule dans divers espaces formels, non formels et informels. Il n'est plus possible de conceptualiser l'éducation uniquement en se référant aux jeunes générations éduquées en personne ; nous devons également forger une vision élargie pour intégrer un large éventail d'opportunités et d'expériences qui couvrent tous les groupes d'âge.

Quatrièmement, la commission internationale déclare que « le social a été redécouvert », ce qui implique une intense mobilisation d'énergie, d'idées et de propositions issues des préoccupations civiles et communautaires au niveau de la base. Le penseur mondial Edgar Morin, cité dans le rapport évoque un réveil de la solidarité qui découle de la pandémie et de l'isolement et qui se voit le plus clairement dans les quartiers les moins favorisés. Comme le souligne la commission internationale, « nous sommes en sécurité quand tout le monde est en sécurité, nous nous épanouissons quand tout le monde s'épanouit ».

En ce qui concerne l'éducation en particulier, il semblerait que la période d'isolement ait renforcé la coopération et la compréhension entre les éducateurs, les élèves, les familles et les communautés, ce qui a conduit à une plus grande prise de conscience de la valeur de l'éducation et des éducateurs ainsi qu'à une saine reconfiguration des rôles et responsabilités de ces principaux intervenants.

Cinquièmement, la pandémie a montré encore plus clairement que les écoles ont besoin de relations communautaires dynamiques et continues afin d'élargir les possibilités d'apprentissage, les espaces et les expériences. Comme le note la commission internationale, la fermeture des musées publics, des bibliothèques et des centres communautaires a laissé les écoles dans l'incapacité de remplir leur rôle crucial en tant que « véhicule le plus important pour assurer l'épanouissement individuel et sociétal ».

En bref, le document de la commission internationale accorde une importance capitale à la pertinence et à l'urgence de réaffirmer et de promouvoir une vision de l'éducation en tant que bien commun mondial, ainsi qu'aux rôles et responsabilités des systèmes éducatifs dans la mise en pratique de cette vision. Considérer l'éducation comme un bien commun nous conduit à un débat sain, urgent et inévitable sur le type d'éducation à dispenser, pour quel type de personne, de citoyen et de société.

Second point : l'éducation en tant que droit de l'homme universel

Nous passons maintenant à une analyse du deuxième point, qui concerne le sens, la portée et les implications du droit à l'éducation.

Premièrement, la commission internationale discute de manière claire et convaincante de l'éducation en tant que droit de l'homme universel, qui représente une réaffirmation du principe d'une compréhension globale des droits de l'homme englobant les dimensions culturelle, sociale, économique et politique. Cette idée imprègne clairement le programme de développement durable à l'horizon 2030 (UNESCO 2015), qui soutient que l'éducation est fondamentale pour concevoir et atteindre les 17 objectifs du développement durable (ODD).

Deuxièmement, la Commission Internationale déclare que les États « ont la responsabilité de faciliter et de dispenser l'éducation, ainsi que de respecter et de protéger le droit à l'éducation ». Cette affirmation est significative en ce qu'elle positionne l'Etat comme le garant du jumelage et de l'équité dans la fourniture de services par les établissements d'enseignement. Le droit à l'éducation n'est ni conceptuel ni abstrait ; l'équité et la qualité doivent être équilibrées dans la mise en œuvre, même face à l'adversité, comme les défis actuels découlant de la pandémie mondiale.

En fait, la Commission Internationale met en garde contre la possibilité que les années 2020 « deviennent une décennie d'opportunités perdues ». Les progrès réalisés en matière d'équité et de qualité dans différentes régions avant la pandémie doivent être considérées comme le fondement de progrès continus. En raison de diverses circonstances, ces progrès n'ont pas été suffisamment solides et généralisés pour garantir une éducation équitable et de haute qualité aux personnes et aux communautés vulnérables. En effet, la pandémie a révélé la faiblesse des propositions éducatives qui cherchent à compenser les vulnérabilités uniquement à travers des programmes d'assistance qui ne sont pas enracinés dans des transformations approfondies et continues concernant le pourquoi, le quand et le comment de l'éducation.

Troisièmement, la Commission internationale fait valoir que l'éducation et la connaissance doivent toutes deux être considérées comme des biens communs mondiaux. Cela impliquerait, entre autres, la démocratisation de l'accès et de la jouissance des connaissances sur la base d'une culture de collaboration et de partage des connaissances entre les pays et les régions afin que les individus, les citoyens et les communautés aient accès à des cadres conceptuels et opérationnels permettant une analyse et une prise de décision indépendantes et responsables. La connaissance, en effet, nous rend plus libre et nous équipe avec plus d'anticorps pour la prévention et la défense contre divers types de manipulations motivés par les objectifs et les utilisations illégitimes de l'intelligence humaine et artificielle.

De plus, comme le note le rapport, nous devons nous concentrer davantage sur « les façons dont la production et la circulation des connaissances se croisent avec le droit à l'éducation, que cela prenne la forme d'un droit à la recherche ou de l'impératif de s'engager respectueusement avec les savoirs autochtones et locaux ». La production, la circulation et la discussion des connaissances sans barrières ni restrictions accroissent la liberté individuelle et sont un signe de vitalité démocratique. Le droit de mener des recherches à partir de perspectives variées, sans être limité par des frontières disciplinaires étroites, doit être renforcé non seulement en tant que droit mais aussi en tant que compétence fondamentale encouragée chez tous les élèves, dès les premiers niveaux de l'enseignement.

Il est également essentiel d'apprécier les connaissances existantes dans chaque contexte et communauté afin de construire une éducation « glo-locale » caractérisée par des échanges continus d'idées, de perspectives et d'expériences à différents niveaux. Les propositions éducatives sont larges d'esprit et orientées vers le monde, mais ancrées localement et culturellement. Il ne s'agit pas de savoir si l'éducation doit être plus ou moins centralisée. Au contraire, chaque communauté devrait avoir le mandat et être habilitée à localiser les propositions éducatives- un processus qui rassemble les perspectives, les points de vue et les connaissances de nombreuses institutions et acteurs différents à l'intérieur et à l'extérieur du système éducatif.

Quatrièmement, la Commission Internationale considère le droit à l'éducation et le droit à l'apprentissage comme inséparables, interdépendants et se renforçant mutuellement. Le droit à l'éducation s'exprime dans des visions, des stratégies et des pratiques qui produisent une variété d'expériences d'apprentissage sans les étiqueter de plus ou moins pertinentes ou comme strictes ou souples. L'apprentissage dans son ensemble produit une vision intégrée de la personne, dans laquelle les émotions, les contextes, les circonstances et les capacités interagissent de manière tout à fait unique.

De plus, l'apprentissage se déroule dans des espaces différents à toutes les étapes de la vie, ce qui remet en question la philosophie pédagogique selon laquelle la scolarisation est le seul modèle, que l'enseignement ne se fait qu'en personne et que l'homogénéité est le principe directeur des propositions pédagogiques. A cet égard, la Commission Internationale déclare que « nous assistons à une évolution vers des approches fluides de l'apprentissage », dans lesquelles il existe plus d'ouverture et de compréhension entre les institutions traditionnellement étiquetées selon la dichotomie formelle/non formelle, alors qu'en réalité ils sont complémentaires pour faciliter et démocratiser les opportunités d'apprentissage.

Cinquièmement, la Commission internationale avertit que « la crise de la Covid-19 nous a montré que le droit à l'éducation doit être flexible et adapté à différents contextes et aux besoins de sociétés en mutation ». Etant donné que l'éducation devra nécessairement assumer un rôle proactif en aidant à poser les bases d'un réalignement de l'harmonie, du développement et du bien-être à l'échelle mondiale, une perspective tournée vers l'avenir et progressiste- cultivée par l'éducation- sera essentielle pour permettre aux plus jeunes générations afin de construire, prendre soin et assumer la responsabilité d'un monde durable.

Sixièmement, le document note la nécessité d'élargir notre vision du rôle et des utilisations de la technologie sans tomber dans la tentation de croire que la technologie de pointe détient « les solutions ». La Commission internationale déclare que « le déploiement de la radio et de la télévision pour soutenir la poursuite de l'apprentissage académique des élèves pendant la fermeture des écoles due à la Covid-19, rappelle l'importance de ces médias pour l'éducation, la culture et les connaissances générales, en particulier pour les élèves qui n'ont pas accès aux documents en ligne et aux appareils technologiques ».

Une appréciation renouvelée de ce qu'on pourrait appeler les méthodes d'enseignement traditionnelles est la clé de l'élargissement des possibilités d'éducation, principalement dans les zones les plus vulnérables, soutenue par la production et la diffusion de matériels éducatifs qui se connectent efficacement aux attentes et aux besoins des populations vulnérables et permettent d'élargir les processus d'enseignement et l'apprentissage et d'évaluation.

Certains élèves peuvent se sentir plus à l'aise avec certains appareils plus que d'autres, ce qui peut être liée à une constellation de facteurs qui vont au-delà des décisions purement

technologiques. Il se peut que ce qui manque dans ces débats, soient les perspectives sociétales et culturelles, qui donnent finalement un sens et une substance à l'éducation.

Enfin, au-delà d'une compréhension bien informée des usages et des impacts des différentes technologies, il est important de rappeler que le droit à l'éducation implique d'assurer un accès équitable à la connectivité et aux plateformes en ligne, ce qui nous ramène au rôle critique de l'Etat de garantir quatre inextricablement liés : l'éducation, l'information, la connaissance et l'apprentissage.

Troisième point : Les éducateurs en tant que décideurs dans les systèmes éducatifs

Dans cette section, nous aborderons le troisième point clé proposé par la Commission internationale (2020), « l'importance de la profession enseignante et de la collaboration des enseignants ». Nous allons regarder certains de ces points et ce qu'ils impliquent.

Premièrement, la Commission internationale note qu' « il est clair aujourd'hui que rien ne peut se substituer à la collaboration entre enseignants, la fonction n'est pas d'appliquer des technologies toutes faites ou des didactiques pré-préparées, mais d'assumer pleinement leur rôle de facilitateurs de connaissances et de guides pédagogiques. ». Nous sommes convaincus que les éducateurs sont des décideurs efficaces au sein des systèmes éducatifs quel que soit le mode d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation qu'ils utilisent.

Deuxièmement, le point de départ de la Commission internationale est la reconnaissance du fait qu'à l'échelle mondiale, la priorité accordée aux compétences et aux connaissances professionnelles des éducateurs s'inscrit dans une tendance générale à la revalorisation des professions considérées comme essentielles au maintien des sociétés. Cette situation contribue à alimenter le débat public sur la question de savoir comment notre société peut sauvegarder des emplois qui, comme l'indique la Commission internationale, sont « souvent mal rémunérés mais en réalité "essentiels" et éminemment nécessaires à nos sociétés. ».

Fondamentalement, cela concerne la manière dont nos visions sociétales du monde se reflètent dans l'appréciation des individus, de l'éducation et du travail, entre autres choses. Il semble extrêmement préoccupant et injuste que la responsabilité de la reproduction biologique, sociale et culturelle des sociétés, ainsi que celle de jeter les bases d'un avenir fait d'opportunités justes et durables pour les jeunes générations, reviennent à des individus et des groupes qui ne sont pas suffisamment reconnus, habilités et soutenus en tant que professionnels dans leur domaine.

Troisièmement, la Commission internationale note que « de nombreux parents désormais obligés de suivre et de superviser l'apprentissage de leurs enfants à la maison ont acquis une conscience plus claire de la complexité du travail des enseignants. ». En effet, la pandémie mondiale a entraîné une profonde reconfiguration des rôles et des responsabilités des institutions éducatives, des éducateurs, des étudiants et des communautés.

Essentiellement, les fondements du système éducatif reposent en grande partie sur les hypothèses, le contenu et les implications de la présence physique. Non seulement dans l'éducation, mais aussi en ce qui concerne les familles, les emplois, les communautés, etc.

L'absence de présence physique provoque des opinions et des sentiments que nous considérons comme essentiels à un réalignement positif des rôles. Premièrement, les écoles jouent un rôle central dans la structuration de nos vies en société. Dans une perspective plus large, comme le notent Dussel, Ferrante et Pulfer (2020), « leur rôle dans la socialisation des enfants et des adolescents, tant par rapport au monde des adultes que parmi leurs pairs, est devenu plus clair. ».

En outre, comme l'affirme la Commission internationale, il semble que les parents et les communautés soient de plus en plus conscients, au niveau mondial, du rôle des éducateurs et de l'acte délicat et complexe qu'est l'enseignement. Le rôle des éducateurs en tant que guides et facilitateurs des processus d'apprentissage des élèves est devenu plus évident. L'un des résultats de cette prise de conscience est qu'une nouvelle signification a été donnée au rôle des éducateurs dans des domaines fondamentaux pour leur vocation et leur travail quotidien, tels que « l'explication, l'organisation du travail des élèves et même la notation » (Dussel, Ferrante et Pulfer, 2020).

En outre, les parents sont appelés à trouver des moyens de guider et de soutenir leurs enfants, ce qui est désormais une tâche plus centrale et plus exigeante en raison du manque d'instruction en personne. Une plus grande implication des familles dans les processus d'enseignement et d'apprentissage était certainement nécessaire avant la pandémie, allant au-delà de la simple aide aux écoles pour les tâches non éducatives. La motivation pour élargir leur rôle et l'orientation nécessaire pour y parvenir seront des éléments clés à l'avenir, et il ne s'agit pas seulement d'un effet à court terme de la pandémie.

Quatrièmement, la Commission internationale « souligne l'importance d'un cadre éducatif global de confiance et de coopération, qui conduit les éducateurs et les étudiants à de nouvelles façons de se comprendre et d'entrer en relation ». Cela a l'effet potentiellement positif de rapprocher les générations et de créer des opportunités et des espaces pour partager des expériences de vie, facilités par la technologie.

Qui plus est, les éducateurs sont devenus plus résilients en faisant face à une situation inattendue, complexe et imprévisible, tant dans le présent que sur le long terme. Cela implique de concevoir et de mettre en œuvre des projets éducatifs que les formats en personne (largement associés aux méthodologies conventionnelles principalement axées sur la transmission d'informations et de connaissances) ont tendance à limiter. De nombreux éducateurs osent explorer l'inconnu et sont à la recherche de solutions qu'ils peuvent concevoir, développer, tester, démontrer et évaluer en dialogue et en collaboration avec leurs collègues.

Cinquièmement, la Commission internationale met l'accent sur les capacités des éducateurs (à la fois créatives et pratiques) car ils « s'appuient sur leurs connaissances professionnelles et se mobilisent en collaboration avec une ingéniosité et une créativité qui n'auraient pas pu être obtenues par une autorité publique se contentant de donner des ordres du haut vers le bas ». En fait, les établissements d'enseignement, les curricula (essentiellement le pourquoi et le quoi de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation) et la pédagogie (le comment) sont en train d'être modifiés de bas en haut. Cela représente un défi urgent pour les systèmes éducatifs : comprendre et soutenir plus efficacement les processus éducatifs qui se construisent minutieusement par le dialogue entre les initiatives et les activités ascendantes et descendantes.

Comme l'observe à juste titre l'UNESCO, « il s'agit là d'une leçon importante de cette crise, qui doit nous conduire à accorder aux enseignants une plus grande autonomie et liberté. ». Cela ne signifie pas que le système éducatif doit être absent, faible ou indifférent. Cela signifie plutôt qu'il

faut relever le défi de passer d'un système centralisé qui est, dans l'ensemble, prescriptif, bureaucratique et sans orientation, à une localisation de l'éducation au sein de chaque communauté. Une éducation réglementée, évaluée et guidée par des cadres éducatifs flexibles au niveau national.

L'élan transformationnel des éducateurs peut donc être soutenu en facilitant l'innovation dans les écoles au sein d'un cadre solide, clair et vérifiable d'objectifs partagés par l'ensemble du système éducatif, tout en offrant aux communautés éducatives la flexibilité nécessaire pour adapter les méthodes à chaque école. Les innovations durables et très efficaces dépendent des synergies ascendantes et descendantes.

Valoriser les éducateurs en tant que producteurs d'opportunités d'apprentissage pour tous les élèves nous rappelle, comme l'affirme la Commission internationale, « que la véritable capacité de réponse et d'innovation réside dans l'initiative des éducateurs qui, avec les parents et les communautés, ont dans de nombreux cas trouvé des solutions ingénieuses et contextualisées ». Ces ouvertures qui se sont développées au sein des communautés éducatives représentent peut-être une fenêtre d'opportunité pour aider à soutenir et à soutenir la transformation de l'éducation et des systèmes éducatifs.

Quatrième point : Les élèves en tant que sujets actifs ayant des droits

Le regard opportun pour envisager un avenir meilleur, équitable et durable se reflète particulièrement dans le quatrième point-clé, qui traite de "la participation et des droits des élèves, des jeunes et des enfants". Examinons certains de détails et implications de ce point.

Tout d'abord, la Commission internationale appelle, de manière judicieuse et appropriée, « tous ceux qui ont des responsabilités dans le domaine de l'éducation (qu'il s'agisse des responsables gouvernementaux, des enseignants ou des parents) à donner la priorité à la participation des élèves et des jeunes en général, afin de co-construire avec eux le changement qu'ils souhaitent voir se produire ». A notre avis, cet appel soulève plusieurs points d'analyse.

Pour commencer, elle réaffirme la position selon laquelle les élèves ne doivent pas être considérés comme des « buts et objectifs d'apprentissage », mais avant tout comme des sujets actifs ayant des droits. Lorsqu'ils sont respectés à chaque étape de leur développement, du nourrisson, à l'enfant, l'adolescent puis aux jeunes adultes, ils deviennent les protagonistes, les régulateurs, les débatteurs et les diffuseurs de leur propre apprentissage. En outre, leur participation cruciale à l'élaboration d'un mode de vie durable a une incidence sur leur existence même, ainsi que sur leurs chances d'accéder à un avenir qui semble aujourd'hui sérieusement menacé, principalement par les décisions et les comportements du monde adulte. Il ne s'agit plus seulement de se rebeller ou de remettre en question ce qui pourrait être considéré comme une tutelle ou un contrôle de la part des adultes, mais de prendre conscience que s'ils n'exigent pas ou ne s'engagent pas à promouvoir des changements de mode de vie, les perspectives de survie de la race humaine sont faibles. Comme le déclare la Commission internationale, « Les droits des enfants et des jeunes à participer aux décisions qui les concernent, en particulier celles qui concernent l'avenir, ne doivent pas être passées sous silence. ».

Deuxièmement, le débat sur la pandémie mondiale a mis en lumière des défis éthiques exigeants quant à la manière de garantir, de prioriser et d'accommoder les droits tout en prenant en considération les attentes, les besoins et les circonstances des différentes générations. À cet égard, la Commission internationale affirme que « dans de nombreuses réponses à la Covid-19, on demande aux enfants et aux jeunes de limiter leurs libertés et de mettre en pause leur

éducation pour protéger les adultes et les générations plus âgées ». Il ne fait aucun doute que la suspension de la scolarité présentielle, motivée par divers facteurs épidémiologiques et autres, porte gravement atteinte au droit à l'éducation, à l'apprentissage, à la connaissance et à l'information.

Le manque d'éducation présentielle est révélateur de plusieurs choses. Tout d'abord, elle nous amène à nous demander dans quelle mesure les gouvernements, les systèmes politiques, les citoyens et la société dans son ensemble sont conscients des impacts éducatifs, personnels, sociaux et économiques des interruptions des possibilités d'éducation, qui touchent particulièrement les populations les plus vulnérables. Elle met également en évidence la faiblesse des systèmes éducatifs à assumer l'intégration et la complémentarité de l'enseignement présentiel et distanciel. La technologie est plutôt utilisée comme un substitut ou un complément à l'enseignement en classe. Ce modèle est loin de correspondre à une vision de l'éducation dans laquelle l'apprentissage en personne et l'apprentissage virtuel sont des modes d'enseignement interconnectés conçus pour garantir une éducation solide, flexible et complète.

Troisièmement, l'un des effets les plus significatifs de la pandémie est la prise de conscience croissante, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des systèmes éducatifs, du fait que l'enseignement et l'apprentissage - des tâches intrinsèquement complexes et délicates - sont toujours des interrelations laborieuses et permanentes entre émotion et cognition qui sont imprégnées de considérations éthiques et autres, ainsi que d'un éventail diversifié de circonstances et de contextes. Comme l'affirme la Commission internationale, « la santé mentale et le bien-être des enfants et des jeunes ont été fortement mis en danger, et d'une manière qui pourrait avoir des répercussions durables. ». Cela a conduit les pays à approfondir leur compréhension du bien-être socio-émotionnel, mental et physique des élèves et à lui accorder une plus grande priorité dans leurs curricula, leurs plans pédagogiques et d'enseignement, ainsi qu'à s'efforcer de mieux comprendre et de soutenir les élèves et les éducateurs dans la rétroaction réciproque entre leurs émotions, leurs perceptions, leurs dispositions, leurs connaissances et leurs compétences.

Quatrièmement, nous nous trouvons devant une fenêtre d'opportunités pour jeter les bases d'une nouvelle façon de comprendre l'éducation, ainsi que pour progresser dans la création de possibilités d'apprentissage plus nombreuses et de meilleure qualité. Comme le déclare la Commission internationale « nous devons non seulement remodeler les écoles et les soutiens que nous leur apportons afin que les élèves puissent reprendre leur apprentissage en classe et réintégrer les activités scolaires dès que possible, mais nous devons également penser à moyen terme afin que cette situation extraordinaire que les jeunes ont vécue devienne une occasion d'apprendre à relever les défis de notre époque, une occasion de restaurer la confiance dans les institutions et une occasion d'instaurer une justice intergénérationnelle. ».

La transformation de l'éducation et des institutions éducatives devient une obligation inévitable qui a, avant tout, un sous-entendu éthique concernant le type de société que nous voulons et dans laquelle nous voulons vivre sur le long terme. Il ne s'agit pas de discussions endogènes derrière les murs du système éducatif formel ; il faut plutôt ouvrir la discussion à de nouvelles formes de dialogue et d'élaboration collective de politiques publiques entre un éventail diversifié d'institutions et d'acteurs, y compris (et surtout) les acteurs locaux.

S'accrocher aux conceptions et aux modalités d'intervention sectorielle établies par les directives prescriptives des institutions ne fera pas bouger l'aiguille en termes de qualité de vie, de pensée et d'opportunités pour la société dans son ensemble. À cet égard, la Commission internationale prévient que la refonte des politiques publiques doit se faire selon « les principes démocratiques et par l'engagement civique ».

Cinquièmement, il est urgent de renouer avec les étudiants et de les valoriser en tant qu'individus dans leurs étapes de vie respectives. Avant la Covid-19, nous savions déjà que les systèmes éducatifs souffraient et exacerbèrent une grave aliénation empathique, cognitive, sociale et culturelle des jeunes générations. Il ne s'agit pas seulement de remanier le contenu des cours, ainsi que les manières d'enseigner, d'apprendre et d'évaluer, mais aussi, comme l'affirme la Commission internationale, de « faire confiance aux jeunes et de leur donner les moyens de penser et d'agir ensemble ». Nous devons inciter les jeunes à assumer le rôle d'acteurs du changement, en renforçant leur capacité de réflexion indépendante et d'action collective collaborative, afin qu'ils puissent prendre leur vie en main et faire face avec compétence à une variété de situations et de défis.

Il ne s'agit pas seulement pour les systèmes éducatifs de créer des opportunités pour les étudiants d'acquérir des compétences de vie pour leur développement individuel et collectif, ce qui peut parfois sembler trop abstrait et général, mais aussi de s'assurer qu'ils aient la capacité de mettre ces compétences en pratique, de les vivre, de les valoriser et de réfléchir à leur pertinence dans leur quotidien. Cela inclut, par exemple, la capacité de réflexion autonome qui peut remettre en question le déni des droits fondamentaux des individus et des communautés ainsi que leur endoctrinement par des récits qui utilisent l'Histoire pour promouvoir des idéologies et des programmes politiques hégémoniques.

En résumé, on ne peut pas déléguer aux élèves la responsabilité de construire leur propre avenir, et cette responsabilité n'incombe pas uniquement au monde adulte. La générosité, la sagesse et l'expertise des adultes sont, évidemment, nécessaires, pour apporter des transformations fondamentales au contenu des cours et aux stratégies éducatives, mais ces changements ne seront durables que si les adultes font confiance aux étudiants et les soutiennent pour qu'ils soient les protagonistes et les créateurs de leur propre avenir.

Cinquième point : La valeur et la spécificité de l'espace scolaire

Parmi les autres caractéristiques du document de la Commission internationale qui méritent d'être notées, il y a son regard détaillé et juste sur le rôle des écoles, qui concerne précisément « la protection de l'espace social de l'école dans la transformation de l'éducation. ». Nous abordons ici six points pertinents.

Premièrement, il plaide pour la nécessité de « protéger et transformer l'école en un espace-temps séparé, spécifique et différent de la maison et des autres espaces d'apprentissage, où il y a autant de croissance et d'expansion de la compréhension sociale que d'acquisition d'aptitudes, de compétences et de connaissance ». L'une des principales raisons pour lesquelles les écoles existent est qu'en plus d'être un élément irremplaçable pour l'éducation culturelle, sociale et civique, ils sont aussi le principal moyen par lequel les jeunes générations acquièrent des compétences et des connaissances qui contribuent à ouvrir les portes de véritables opportunités de développement collectif et individuel.

Cela ne signifie pas que les écoles doivent se replier sur elles-mêmes et adopter une position hégémonique en tant que source d'intégration et de connaissances. En fait, l'une des conséquences de la Covid-19 est que le rôle de l'école est renforcé lorsqu'elle est ouverte à de nouvelles façons de coopérer avec les familles et les communautés pour élargir et démocratiser les possibilités d'apprentissage. Cela n'implique pas un affaiblissement des rôles et des responsabilités, mais plutôt une augmentation de la compréhension mutuelle et du soutien entre un large éventail d'acteurs pour le bien-être et le développement des élèves.

Deuxièmement, la Commission internationale souligne que la pandémie a stimulé les discussions et sensibilisé à la pertinence de l'éducation, en particulier « un nouveau renouveau de l'éducation publique, qui transforme l'idée de scolarisation ». Il est entendu qu'au cœur d'une société véritablement intégrée se trouve une école publique dotée d'une volonté de transformation et du dynamisme nécessaire pour réimaginer les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation en vue d'inclure tous les élèves sur un pied d'égalité. En outre, l'idée d'éducation publique ne doit pas être réduite à une vision centrée sur l'État, car l'éducation en tant que bien commun présuppose une définition collective de ses buts et objectifs, englobant un éventail diversifié de personnes, de groupes et de communautés, ainsi que d'affiliations et de confessions.

Troisièmement, la Commission internationale affirme que « l'espace physique défini par l'école comme le principal lieu d'apprentissage reste une caractéristique centrale des systèmes d'éducation formelle à tous les niveaux. ». L'enseignement en personne est essentiel pour que les écoles remplissent trois fonctions fondamentales : (i) assurer la protection sociale par le biais de programmes tels que la fourniture de repas scolaires, (ii) promouvoir et modéliser le rôle des « relations écologiquement durables avec la nature », et (iii) créer des espaces et des opportunités pour renforcer l'harmonie, le dialogue et la compréhension mutuelle ainsi que pour établir la confiance et les relations sociales entre différents individus et groupes.

Néanmoins, l'apprentissage en personne doit être réexaminé pour reconnaître l'existence d'espaces d'apprentissage complémentaires. Si l'enseignement en personne est considéré comme suffisant en soi, nous perdons l'occasion de comprendre et d'améliorer d'autres espaces dans lesquels les élèves apprennent également. Même dans les espaces d'apprentissage à distance, les étudiants ont la possibilité de développer des compétences personnelles et interpersonnelles qui sont essentielles pour l'apprentissage autonome, la pensée indépendante et le libre choix, entre autres questions fondamentales.

Quatrièmement, la Commission internationale affirme que nous devons continuer de progresser vers « des formes hybrides d'enseignement et d'apprentissage, dans différents espaces, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, à différents moments, de manière synchrone et asynchrone, en utilisant une multiplicité de moyens et de méthodes (entre autres : étude individuelle, travail de groupe, rencontres individuelles avec les enseignants, projets de recherche, science citoyenne, service communautaire et performance) ». Les modes hybrides d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation impliquent l'intégration d'espaces éducatifs en personne et virtuels afin d'élargir les possibilités d'apprentissage pour tous les élèves. Il ne s'agit pas d'ajouter l'enseignement virtuel à l'enseignement en personne ou de remplacer ce dernier par le premier. Il s'agit plutôt de trouver les combinaisons les plus efficaces des deux pour soutenir un enseignement et un apprentissage inclusifs pour tous les élèves.

En outre, les modes hybrides sont un moyen de rompre avec le modèle homogène d'enseignement et d'apprentissage qui est sous-tendu par un « modèle d'école unique ». L'enseignement devant toujours être adapté à chaque élève, l'uniformité est clairement en contradiction avec l'objectif de répondre à la diversité des contextes, des situations et des compétences des élèves.

Cinquièmement, la Commission internationale affirme la pertinence des écoles en tant que « lieux clés pour devenir ce que nous voulons devenir », ainsi que « lieux où nous pouvons rencontrer d'autres personnes qui sont différents de nous, d'autres personnes dont nous apprenons et avec lesquelles nous apprenons, d'autres personnes qui élargissent notre compréhension de la

mosaïque mondiale représentant les différentes manières d'être humain ». Dans cette optique, il est essentiel de replacer l'individu au centre de son éducation et d'éviter qu'il ne passe au travers des mailles du filet ou ne perde son unicité dans des activités éducatives standardisées. Il devient donc nécessaire d'affiner nos perspectives anthropologiques, philosophiques et éthiques et de considérer l'individu comme le fondement d'une nouvelle façon de comprendre le rôle de l'école et ses impacts civiques et communautaires.

Sixièmement et dernièrement, la Commission internationale souligne la nécessité de concevoir des écoles qui grandissent dans leur capacité d'écoute, d'adaptation et de réponse aux différents besoins qui émergent dans la vie professionnelle et économique. En effet, les écoles peuvent reposer sur une base de « formes et de temps flexibles, d'engagements éducatifs partagés et d'une compréhension des façons dont l'apprentissage est largement diffusé dans les sociétés contemporaines ». Cela implique, entre autres, de reconnaître clairement que tous les élèves n'ont pas besoin de la même quantité d'instruction ou de soutien, ainsi que d'examiner comment engager les familles en tant que « coachs » d'apprentissage pour leurs enfants. Cela signifie également que les systèmes éducatifs doivent s'ouvrir culturellement et intellectuellement à d'autres espaces et modes d'apprentissage que l'éducation en présentiel.

En bref, valoriser les écoles signifie bien plus que reconnaître et comprendre que l'enseignement présentiel est indispensable pour garantir le droit à l'éducation et à l'apprentissage. Adopter une position inflexible et défensive à l'égard de l'apprentissage virtuel risque d'entraîner un retour à la normale d'avant la pandémie de Covid-19, en ignorant les leçons tirées de la pandémie. En revanche, l'enseignement présentiel peut être renforcé dans un cadre de réexamen et de complémentarité avec l'enseignement virtuel, l'objectif principal étant d'élargir et de démocratiser les possibilités d'apprentissage sur la base de la valorisation de l'éducation en tant que politique sociale, culturelle, civique, économique et communautaire.

Sixième point : La technologie comme facteur d'égalité des chances

Parmi ces autres points clés, le document de la Commission internationale plaide en faveur des « technologies libres et ouvertes pour les enseignants et les étudiants », ce qui conduit finalement à des débats inévitables et sains sur les intersections entre l'éducation, la politique et la société. Regardons de plus près certains de ces débats.

Dans un premier temps, le rapport renforce le débat sur le rôle essentiel que joue la technologie, que ce soit dans la démocratisation et l'égalisation des chances ou dans l'accentuation des écarts et des disparités. Aucune décision concernant le bien-être actuel et futur de notre société ne peut ignorer la question de la technologie - non pas comme quelque chose qui contrôle implacablement nos vies jusque dans les moindres détails, mais comme une base possible pour construire des sociétés plus justes, plus inclusives et plus durables. Il est tout aussi préjudiciable à la pensée et à l'action humaines de succomber à la tentation du déterminisme ou du fatalisme technologique que de rejeter ou de sous-estimer l'utilisation de la technologie comme moyen puissant d'améliorer la qualité de vie des individus et des communautés.

Nous faisons de plus en plus confiance à la technologie pour guider notre vie quotidienne, éduquer nos enfants et entrer en relation les uns avec les autres, mais en même temps, nous devons prendre des précautions et nous prémunir contre l'utilisation de la technologie pour amplifier les informations dangereuses et trompeuses, inciter à l'agitation sociale et laisser les communautés vulnérables encore plus derrière (Heikensten, Mxnutt et Rockström, 2020).

Deuxièmement, la Commission internationale pose la question du rôle qu'un État garant devrait jouer dans « le développement et la distribution de ressources éducatives et de plateformes ouvertes, en reconnaissant qu'une grande partie de ce qui est actuellement fourni par des entreprises privées devrait devenir une entreprise publique ». Il ne s'agit pas de réduire la politique publique à une vision centrée sur l'État, qui monopoliserait les espaces d'éducation et de connaissance, mais plutôt de renforcer le rôle de l'État garant, qui est chargé de produire des opportunités et des résultats égaux pour tous les étudiants. Cela implique de faire appel à un ensemble diversifié de propositions ancrées dans la société et enracinées dans un engagement envers l'éducation en tant que bien commun.

En effet, l'absence ou la faiblesse de l'État garant peut priver les populations les plus vulnérables de l'accès au savoir car, comme le note la Commission internationale, « les appareils numériques légers et portables ont libéré l'apprentissage de la restriction à des lieux fixes et prédéterminés, changeant fondamentalement la façon dont le savoir circule au sein des sociétés ».

Troisièmement, la Commission internationale note que l'utilisation de la technologie par les éducateurs en tant que ressource pédagogique sous-tendant les possibilités et les processus d'apprentissage pour chaque élève « devrait être axée sur des politiques de licences ouvertes et d'accès ouvert qui facilitent l'utilisation, la réutilisation, la réaffectation et l'adaptation sans frais ». Cela signifie que le champ d'action de l'État garant devrait inclure la facilitation de l'accès des familles au trio de connectivité : appareils, plateformes et ressources pédagogiques. En outre, le système éducatif devrait promouvoir l'utilisation des technologies par les éducateurs afin d'adapter le programme et la pédagogie aux attentes et aux besoins de chaque élève, tout en élargissant les possibilités, les espaces et les stratégies d'apprentissage.

Quatrièmement, la Commission internationale plaide pour que les enseignants aient l'initiative et la responsabilité de leur rôle, qui ne peut être délégué, dans la sélection, la production, l'utilisation et la diffusion de matériels pédagogiques en fonction des besoins d'apprentissage de chaque élève. L'éducation implique un processus continu et évolutif de médiation et de développement de la part de l'éducateur, qui doit être mis en balance avec « l'enseignement et l'apprentissage à partir de matériels et de contenus tout prêts, car cela réduit et dénature le travail des enseignants et des élèves. ».

Si le développement de propositions éducatives est largement limité à l'utilisation des ressources disponibles, le risque est de limiter la liberté, la créativité et l'audace des éducateurs dans la conception, le débat et le partage de ressources qui complètent celles existantes afin de renforcer les processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation pour chaque élève. Il ne s'agit pas de sous-estimer ou de mépriser le large éventail de ressources éducatives disponibles dans des conditions et des formats divers, mais plutôt de remettre en question l'idée que le curricula et la pédagogie sont fonction de ce qui existe déjà, sans implication, production et débat de la part des enseignants, et sans collaboration et apprentissage entre pairs.

La Commission internationale avertit que « nous devons veiller à ce que toute transition numérique ne soit pas seulement un effort poussé par les entreprises technologiques, mais que les enseignants, les étudiants, les gouvernements, les représentants de la société civile et les défenseurs de la vie privée soient également représentés et façonnent ces transformations. ». Il ne s'agit pas de se contenter de prendre les programmes numériques "clés en main" qui sont de plus en plus proposés sur le marché et de les utiliser tels quels. Ce serait méconnaître le fait que l'éducation est à la fois un contexte, une culture et un contenu, qui doivent être ancrés localement mais encadrés par une ouverture sur le monde. À cet égard, la Commission internationale affirme

que « l'éducation publique ne peut être définie et contrôlée par des contenus et des méthodes construits en dehors de l'espace pédagogique et en dehors des relations humaines entre enseignants et élèves. ».

Cinquièmement, l'un des plus grands défis auxquels les systèmes éducatifs sont confrontés à l'échelle mondiale est d'adapter l'enseignement virtuel par une transition progressive vers des modes hybrides d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, dans lesquels les espaces en présentiel et virtuels sont interconnectés et complémentaires. Il ne s'agit pas simplement de numériser ce qui se faisait en personne avant la Covid-19 et de faire passer ipso facto l'éducation au format « à distance ». Le défi semble plutôt résider dans l'élargissement des espaces et des possibilités dans lesquels les étudiants peuvent apprendre de diverses manières et sur des pistes variées et interconnectées, soutenus dans leur utilisation proactive et responsable de la technologie.

En résumé, les discussions sur la technologie et l'enseignement à distance mettent les systèmes éducatifs face à des débats et des décisions qui peuvent avoir un impact durable sur leur volonté et leur capacité à réimaginer l'éducation du futur. En premier lieu, cela signifierait reconnaître que l'éducation joue un rôle clé en aidant à façonner une vision du monde sociétale sur une base de durabilité, d'inclusion et de bien-être, qui devrait être qualitativement différente des fondations existantes. Le repositionnement de l'éducation en tant que source de justice sociale, d'universalisme, d'humanisme et de cosmopolitisme est de la plus haute importance pour construire un avenir plus juste et meilleur.

En outre, les systèmes éducatifs ont clairement l'occasion de concevoir de nouveaux modes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation basés sur le précepte de politique éducative selon lequel l'éducation en personne et l'éducation virtuelle vont de pair pour garantir le droit à l'éducation, à l'apprentissage, à la connaissance et à la connectivité, en permettant l'accès à une variété d'espaces éducatifs complémentaires. Les modes dits hybrides équilibrent une forte synergie entre les politiques familiales, sociales et éducatives pour garantir l'égalité d'accès aux espaces d'apprentissage à distance, avec une proposition éducative solide qui relie de manière transparente le pourquoi, le quoi, le comment, le où et le quand de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation.

En outre, une compréhension approfondie des utilisations de la technologie, y compris de ses prémisses, conditions et conséquences, est essentielle pour que la technologie soit une pierre angulaire de l'éducation holistique, favorisant la pensée indépendante des élèves ainsi que leur capacité à prendre des décisions éclairées afin de prendre en charge leur vie individuelle et collective. Enfin, le fait de considérer la technologie de manière générale comme un ensemble de ressources curriculaires, pédagogiques et didactiques nous aide à personnaliser l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, en gardant à l'esprit que chaque personne est un être humain unique, même si nous apprenons tous de manière plus ou moins similaire.

Septième point : Revoir le contenu éducatif pour les jeunes générations

La Commission internationale souligne la pertinence de « transmettre des connaissances scientifiques avec un objectif fort », ce qui place dans l'agenda public la nécessité de revoir les fondements, les objectifs, le contenu et les stratégies qui sous-tendent l'éducation des jeunes générations. Il s'agit en grande partie de réaffirmer nos convictions, qui ont été mises à l'épreuve

par la pandémie, ainsi que notre détermination et notre capacité à transformer l'éducation pour assurer un avenir meilleur. Examinons quelques implications de cette idée.

Tout d'abord, il convient de noter l'opportunité d'encadrer le débat sur le contenu de l'éducation en tant que pilier de tout projet éducatif transformationnel. Deux forums internationaux ont récemment fait état de cette préoccupation renouvelée. Dans le contexte du cycle de réflexions organisé par la Fondation Santillana (2020) sur l'école du futur, l'une des questions mentionnées est une appréciation renouvelée du curriculum en tant qu'engagement et collaboration avec le futur et la société, dans lequel le pourquoi, le quoi, le comment, le où et le quand de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation sont interconnectés.

Un autre exemple est le webinaire sur les défis curriculaires rencontrés par les pays en développement à la lumière des leçons tirées de Covid-19, organisé par le Bureau international d'éducation (BIE) de l'UNESCO (2020), qui a mis l'accent sur la nécessité de repenser le curriculum en tant que composante fondamentale d'un agenda qui aborde de manière décisive les questions liées au développement durable et à l'éducation à la citoyenneté tout en équilibrant les attentes et les réalités mondiales et locales. Les participants aux deux forums ont clairement exprimé leur préoccupation quant à la nécessité de repositionner le débat curriculaire sur les besoins actuels et futurs en matière de durabilité sociétale.

Deuxièmement, la Commission internationale nous rappelle de considérer l'éducation comme un ensemble de parties intégrées, en évitant la fragmentation et les rigidités disciplinaires qui empêchent une compréhension approfondie et bien informée des enjeux. À cet égard, le document note que l'éducation doit « donner la priorité à la culture scientifique afin de garantir un curriculum aux objectifs humanistes forts, qui explore la relation entre les faits et les connaissances et soit capable d'amener les élèves à comprendre et à se situer dans un monde complexe. ». L'intégration de différents domaines de connaissance, notamment les sciences humaines et les sciences (sous-tendues par l'éthique), est essentielle à l'éducation holistique des individus. Elle permet également de renforcer les compétences liées à la compréhension, à la prise de position et à l'action face aux défis individuels et collectifs.

Troisièmement, la Commission internationale nous met en garde contre le danger que « la restriction de l'apprentissage aux éléments de base du programme scolaire, que nous constatons lorsque les écoles ferment, limitera la large dimension humaniste de l'éducation qui est d'une grande importance pour l'épanouissement de la paix, de la démocratie et de la compréhension interculturelle ». Il ne fait aucun doute qu'une perspective nettement instrumentale et réductionniste de l'apprentissage, centrée sur ce qui est considéré comme « essentiel » et dépourvue d'un fondement éthique humaniste universel, pourrait priver les générations futures de cadres de référence pour comprendre les éléments fondamentaux et de la capacité d'agir consciemment et avec compétence en tant qu'individus, citoyens, travailleurs, hommes d'affaires et membres de communautés.

Quatrièmement, la tendance mondiale émergente consistant à hiérarchiser et à distiller les objectifs et les contenus des programmes scolaires, implique le défi de parvenir à un équilibre satisfaisant entre les différentes dimensions du bien-être et de l'éducation holistique de l'individu. Comme le note le rapport, il s'agit d'éviter que les dimensions humanistes de l'éducation ne soient « éclipsées par l'accent mis sur les compétences techniques, la modularité des programmes et l'évaluation numérique des progrès et des points de référence, qui sont des éléments naturels de la culture éducative numérique. ».

Il serait nécessaire de renforcer le dialogue entre les identités physiques et virtuelles et leurs implications afin de soutenir les processus d'enseignement et d'apprentissage et surtout de favoriser une plus grande proximité et confiance entre les éducateurs et les étudiants. Nous devons également reconnaître que l'enseignement en présentiel et l'enseignement virtuel présentent des avantages comparatifs complémentaires lorsqu'il s'agit d'engager et de soutenir les étudiants dans leurs propres processus d'apprentissage, ainsi que d'habiliter les enseignants dans leur recherche de réponses adaptées aux besoins de chacun de leurs élèves.

Cinquièmement, nous devons recadrer la discussion sur le rôle de l'éducation dans le but d'aborder les questions qui concernent l'humanité dans son ensemble. Contrairement aux propositions de curricula conçus et gérés dans le cadre de disciplines étroites, nous devons mettre l'accent, comme l'affirme la Commission internationale, sur « les thèmes et les problèmes qui nous permettent d'apprendre à vivre en paix avec notre humanité commune et notre planète commune ». Ces thèmes risquent d'être banalisés, occultés, ou tout simplement ignorés dans des curricula bourrés de contenus déconnectés des attentes et des besoins de la société dans son ensemble, et des jeunes générations en particulier.

Sixièmement, la Commission internationale revient sur une question récurrente dans la philosophie de l'éducation : la nécessité de comprendre et d'équilibrer les dimensions individuelles et collectives de l'éducation. À cet égard, elle déclare qu'« il est important de développer une base solide de connaissances sur soi-même et sur le monde - des objectifs jumelés qui permettent à chacun d'entre nous de trouver un but et d'être mieux à même de participer à la vie sociale et politique. ».

Enfin, la Commission internationale souligne l'importance de l'éducation pour générer et développer chez les élèves la pensée indépendante et critique qui leur permet de traiter, d'évaluer et de prendre position sur de nombreux types d'informations, aux objectifs bien différents, qu'ils reçoivent à un rythme exponentiel. Le document va plus loin et note que la prolifération des « fausses informations et des fake news » peut être « fatale pour la vie sociale et la compréhension humaine, mais détruit aussi littéralement des vies. ». La gestion responsable des preuves produites par la triangulation des perspectives et des données est essentielle pour que les individus puissent gérer leur propre vie sans que leurs croyances et leurs opinions soient manipulées, avec l'aide de l'intelligence artificielle, dans le but de guider, de contrôler et de commercialiser ce qu'ils construisent, font et expriment dans leur vie quotidienne.

Huitième point : transformation jumelée et financement de l'éducation

La Commission internationale lance un vaste appel aux gouvernements nationaux, aux organisations internationales, à la société civile et aux citoyens autour de « la nécessité de protéger le financement national et international de l'éducation publique ». Regardons de plus près quelques unes des implications de cette idée.

Tout d'abord, la Commission internationale fait référence à la nécessité de parvenir à une « utilisation juste et efficace de ces ressources », ce qui signifie réaffirmer l'idée que les dépenses éducatives doivent être liées à une proposition éducative solide, claire dans ses objectifs, son contenu et ses parcours. Le niveau de financement consacré à l'éducation peut être une bonne indication qu'il existe une volonté politique de donner la priorité aux investissements et aux dépenses en matière d'éducation, mais il n'indique pas en soi une volonté de transformer

l'éducation. Une augmentation des ressources ne se traduit pas ipso facto par une diversification des processus éducatifs et une amélioration des résultats.

Deuxièmement, le document prévient que l'aggravation des vulnérabilités peut « avoir des conséquences dramatiques sur la capacité des enfants et des jeunes à poursuivre leur éducation, à la fois pour les perturbations familiales qu'elle entraîne et parce que les écarts d'opportunités se creuseront à mesure que les familles verront diminuer leurs capacités à soutenir l'éducation de leurs enfants ». Dans le même temps, il est également nécessaire d'examiner de manière plus nuancée la façon dont la vulnérabilité découle d'une confluence de facteurs culturels, sociaux et éducatifs qui, même avant la pandémie, mettaient en évidence les faiblesses conceptuelles et pratiques des politiques sociales visant à y remédier efficacement. Ce qui est souligné ici, c'est que repenser l'éducation signifie repenser les politiques sociales dans leur ensemble, et vice versa.

Troisièmement, la Commission internationale nous alerte sur le défi que doivent relever les gouvernements « pour résister aux pressions visant à limiter les dépenses d'éducation à l'avenir. Et même si la part des dépenses publiques allouées à l'éducation ne change pas, les récessions économiques réduiront la base globale des ressources publiques ». La protection des investissements et des dépenses en matière d'éducation ne doit pas être considérée comme une question capricieuse, rhétorique ou corporative, mais comme une fenêtre d'opportunité pour une analyse approfondie du rôle de l'éducation et de ses différents programmes dans l'amélioration de la qualité des services fournis, ainsi que de ses rendements sociaux, culturels et économiques. Nous ne devons pas « geler » l'analyse de l'éducation dans le but de préserver le statu quo. Nous devons plutôt nous demander si ce qui est priorisé, géré et mis en œuvre dans l'éducation a des impacts positifs, profonds et durables pour un apprentissage efficace et durable.

Par exemple, la pandémie mondiale nous a montré qu'en général, le contenu éducatif, ainsi que les méthodes d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, tels qu'ils sont encapsulés dans le curriculum et la pédagogie, ne préparent pas suffisamment les jeunes générations à un monde de changements perturbateurs. Le fait de figer le curriculum et la pédagogie comme étant « intouchables » pourrait en fin de compte consolider des investissements et des dépenses qui ont un rendement très faible pour les étudiants et pour la société dans son ensemble.

Quatrièmement, le document aide à repositionner le débat sur ce que devraient être nos priorités en matière de politique publique et sur la manière d'engager la société à les légitimer et à les soutenir. En effet, la Commission internationale affirme que « sans la nécessaire restructuration de la dette et le soutien de nouveaux financements, les pays risquent d'être amenés au bord du précipice, au point de devoir choisir entre le financement des services essentiels au maintien de la vie sociale et économique et le service de ces dettes ». Le fait que les services sociaux soient essentiels est un principe fondamental de la politique publique et, en tant que tel, doit être non négociable. Cela ne signifie pas pour autant que nous devions cesser de chercher des moyens d'améliorer la qualité de ces services.

Cinquièmement, la Commission internationale prévient que nous risquons de perdre « des gains importants dans l'expansion de l'éducation et les efforts pour atteindre l'équité éducative ». Il ne fait aucun doute qu'il faut faire preuve de détermination pour maintenir les investissements et les dépenses en matière d'éducation au moins aux niveaux pré-pandémiques, mais un effort tout aussi important est nécessaire pour revoir les ressources allouées aux programmes qui n'apportent pas une plus grande inclusion et équité et qui existent en grande partie à cause de l'inertie et de la rigidité bureaucratiques.

Sixièmement, la Commission internationale stimule le débat national et international sur la nécessité d'envisager l'éducation sous l'angle de la justice sociale, en équilibrant une vision universaliste des politiques publiques et des initiatives ciblant « ceux qui ont été le plus durement touchés sur le plan économique, social et éducatif » par les effets de la Covid-19. Nous ne devons pas opposer universalisme et focalisation. Nous devons plutôt reconnaître que le développement de stratégies différenciées reflétant les caractéristiques et les besoins de chaque population doit se fonder sur des objectifs universels dont les buts et les résultats profitent à tous de manière égale.

Septièmement, la Commission internationale affirme que « le leadership des Nations Unies et des autres acteurs du développement international sera essentiel pour maintenir les engagements budgétaires qui empêcheront de repousser d'une décennie le programme Éducation 2030 de l'ODD 4 ». Pour que les dirigeants y parviennent, ils auront besoin de cadres conceptuels et opérationnels renouvelés qui vont au-delà des séries de recommandations remplies des platitudes habituelles et qui, au contraire, se penchent plus profondément sur le développement de nouvelles générations de politiques éducatives. Ces politiques doivent être davantage axées sur l'inclusion réelle de l'éventail des attentes et des besoins des étudiants, qui doivent être mis en avant et respectés en tant qu'individus dans leurs étapes de vie respectives. C'est le moment de prendre des risques et de s'élever de manière proactive au-dessus de la norme dominante des prescriptions et des déclarations.

En outre, alors que de nombreux pays ajustent leurs priorités en matière de politique publique afin de développer une approche holistique plus efficace de la politique sociale, les organismes internationaux de prêt doivent également se pencher sur la question de savoir comment améliorer la qualité et la pertinence de l'aide aux pays tout en réduisant les coûts de transaction et de fonctionnement des projets, ainsi qu'en allégeant le fardeau du service de la dette. Dans le même ordre d'idées, la Commission internationale demande « une plus grande efficacité et une plus grande responsabilité des organisations internationales d'éducation, afin qu'elles puissent continuer à apporter une valeur ajoutée aux efforts nationaux visant à promouvoir une éducation pour tous adaptée à un monde en mutation ».

En bref, le financement de l'éducation est essentiel pour transformer l'agenda éducatif aux niveaux international et national, non seulement pour contrecarrer les effets les plus pervers et régressifs de la pandémie, mais aussi pour soutenir un réexamen des objectifs, du contenu et des stratégies de l'éducation dans sa multidimensionnalité en tant que politique culturelle, civique, sociale, économique et communautaire, dans le but de construire la durabilité dans un monde post-pandémique.

Neuvième point : réinventer le multilatéralisme pour un nouvel ordre mondial

La Commission internationale appelle les gouvernements à « s'engager à nouveau en faveur du multilatéralisme et [à] tous les acteurs de l'éducation à revitaliser la coopération internationale et la solidarité mondiale, en s'appuyant sur l'empathie et l'appréciation de notre humanité commune ». Examinons quelques implications de ce point.

Premièrement, il affirme que nous avons besoin d'un multilatéralisme proactif et vigoureux, étayé par le fait irréfutable que « nous sommes biologiquement tous citoyens d'une même planète ». Il ne doit y avoir aucune faille ni aucun raccourci dans l'effort visant à se comprendre, à collaborer et à agir comme une seule humanité pour assurer la durabilité mondiale.

Malheureusement, certains tentent d'affaiblir le multilatéralisme par des réponses nationales qui contribuent à l'isolationnisme et en tirent profit, et qui exploitent le désenchantement et la peur des communautés, des citoyens et des individus. Ce type d'approche témoigne d'un intérêt personnel et exacerbe la concurrence cruelle et injuste entre les pays. Cependant, comme l'indique la Commission internationale, elle peut également refléter « l'extrémisme politique et le mépris autarcique des principes démocratiques... alors qu'au contraire, c'est la solidarité et la coopération qui nous permettront de traverser la crise avec le plus de succès ». Ceci est un rappel puissant que les questions liées à la pensée indépendante, à la liberté et à la démocratie doivent être renforcées dans les propositions éducatives à tous les niveaux en tant que thèmes transversaux.

Deuxièmement, le multilatéralisme a été renforcé dans une large mesure sur deux fronts principaux. La coopération nationale et internationale a certainement contribué à combler les lacunes dans la fourniture des services sociaux de base, soulignant le rôle de l'État garant tant dans l'égalisation des chances que dans l'atténuation des inégalités.

En outre, il est évident que, comme l'affirme la Commission internationale, « la communauté scientifique mondiale collabore au-delà des frontières nationales à une échelle jamais vue auparavant ». Nous continuons à constater que la production, la discussion et la validation des connaissances qui servent à améliorer la qualité de vie collective et individuelle ne connaissent aucune frontière ni limite d'aucune sorte. Nous pouvons peut-être considérer comme une leçon apprise que les systèmes éducatifs sont confrontés au défi de promouvoir l'expansion et la démocratisation des possibilités d'éducation dans un éventail diversifié de cadres et d'espaces d'apprentissage, unis dans l'objectif de faire progresser l'éducation en tant que bien commun mondial.

Troisièmement, le nouvel élan multilatéral suscité par les défis de la Covid-19 doit s'accompagner d'un examen approfondi des objectifs et des mécanismes de gouvernance et d'une coopération visant à accroître l'efficacité et l'efficacé, ainsi qu'à renforcer leur capacité programmatique et leur aptitude à mettre en œuvre des propositions davantage axées sur des approches et des interventions intégrées. Le degré de cloisonnement institutionnel, sectoriel et thématique des agendas nationaux et internationaux n'est pas propice à une compréhension approfondie ni à une action efficace en réponse à des défis fondamentalement multidimensionnels.

Dans le domaine de l'éducation en particulier, il s'agirait de relever le défi de progresser vers une éducation « glo-locale » qui reconnaisse l'interdépendance nécessaire et saine des pays pour aborder les questions de durabilité mondiale, en équilibrant une perspective universelle avec un fondement pertinent au niveau local. Il s'agirait, entre autres, de donner la priorité aux compétences et aux connaissances qui transcendent les niveaux d'enseignement et relient l'enseignement en personne et à distance pour aborder les questions liées au renouvellement des modes de coexistence, à la protection et au développement social, aux soins de santé et à la prévention des maladies, au travail, au commerce, au développement, à la mobilité, aux loisirs et au bien-être.

Quatrièmement, les impacts de la Covid-19 soulèvent la question de la « normalité » à laquelle nous étions habitués et que, d'une manière ou d'une autre, nous considérons comme acquise. La Commission internationale affirme que « comme les enfants et les familles entières ont été confinés dans les maisons, nous voyons clairement comment les attentes sexuées en matière d'éducation des enfants conduisent souvent à des opportunités réduites pour les femmes ». D'une part, l'inégalité entre les sexes est devenue encore plus visible, exposant des normes de reproduction culturelle et sociale qui sont visualisées comme très difficiles à remettre en question,

et encore moins à changer. D'autre part, nous avons vu un peu plus d'ouverture dans le débat sur le rôle des familles, en particulier des mères et des pères, dans le soutien des processus éducatifs de leurs enfants. Cela pourrait favoriser des relations plus empathiques et complémentaires entre les communautés, les familles et l'éducation.

Cinquièmement, la Commission internationale déclare clairement que « nous ne pouvons tolérer les niveaux d'inégalité qui ont été autorisés à émerger sur notre planète », ce qui constitue un avertissement fort sur une tendance qui pourrait conduire à la décadence et à la destruction mondiales. Le multilatéralisme doit renforcer sa capacité à lutter contre les inégalités en mettant en balance les considérations éthiques cruciales et les moyens possibles de progresser vers une plus grande égalité, tout en évitant le réductionnisme, la simplification excessive et la naïveté. La lutte contre les inégalités est essentiellement une question politique ancrée dans des considérations éthiques et programmatiques, mais elle ne doit pas être politisée ou manipulée de quelque manière que ce soit.

La transformation de l'éducation est essentielle à la recherche de solutions solides et durables aux inégalités. Nous devons examiner de plus près comment la constellation de facteurs à l'origine des inégalités résulte de l'interaction et de la juxtaposition de facteurs culturels, sociaux, économiques, communautaires et familiaux qui remettent en cause le déterminisme et le monisme explicatif. Les impacts de la Covid-19 nous permettent de voir plus clairement l'importance de la complémentarité des politiques familiales, sanitaires, éducatives et sociales dans leur ensemble pour assurer l'égalité des chances à tous les élèves. Mais de la même manière, ces impacts mettent aussi en évidence le dysfonctionnement des propositions éducatives qui ne préparent pas suffisamment les jeunes générations à affronter un monde de changements exponentiels, d'incertitudes systémiques et de crises récurrentes.

Le curriculum et la pédagogie en particulier - c'est-à-dire l'équilibre entre le pourquoi, le quoi, le comment, le quand et le où de l'enseignement et de l'apprentissage - sont de plus en plus analysés comme des questions hautement prioritaires pour réimaginer l'éducation en vue de soutenir un monde plus durable et plus juste. Laisser les discussions sur le contenu de l'éducation stagner ou n'être abordées que de manière tangentielle ne rend pas seulement l'éducation de moins en moins pertinente, pénalisant encore plus les étudiants les plus vulnérables ; cela priverait également les jeunes générations de cadres de référence et d'outils pour prendre des responsabilités et gérer leur propre vie à l'avenir.

Ainsi, nous sommes confrontés à l'urgente nécessité de revisiter et de réinventer le multilatéralisme afin de jeter les bases d'un nouvel ordre mondial qui ne s'enlisera pas dans des déclarations excessives et ne reviendra pas à des pratiques fragmentées dans lesquelles les acteurs clés privilégient leur propre « agenda ».

Reprise des neuf points

Le premier point concerne « le renforcement de l'engagement public envers l'éducation en tant que bien commun », comme le déclare la Commission internationale. Ce type d'engagement, fondé sur l'appréciation et l'équilibre des valeurs d'inclusion, de solidarité et de progrès individuel et collectif, implique la participation d'un large éventail d'acteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système éducatif, pour débattre, s'accorder et exprimer des visions de la société et du développement qui, en tant que politique culturelle, civique, sociale, économique et communautaire, soutiennent les rôles et les responsabilités de l'éducation. Cet engagement exige un équilibre prudent entre, d'une part, le rôle de l'État garant et, d'autre part, la participation

des institutions et des acteurs qui reflètent la mosaïque d'affiliations et de traditions tissées dans la société. L'objectif est de favoriser la libre expression d'un large éventail de compétences et de talents dans un cadre d'affirmation et d'adhésion aux valeurs universelles.

Le deuxième point implique clairement l'éducation en tant que droit humain universel dans le cadre d'une approche qui englobe les dimensions culturelles, sociales, économiques et politiques qui s'entremêlent. Cette idée imprègne certainement l'Agenda 2030 pour le développement durable (UNESCO, 2015) et, en particulier, la conception de l'éducation comme une question centrale et transversale pour la conception et la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD). En outre, le droit à l'éducation nécessite de faciliter l'égalité d'accès à la connectivité et aux plateformes en ligne, ce qui nous conduit à une appréciation renouvelée du rôle indispensable de l'État pour garantir quatre droits inextricablement liés : à l'éducation, à l'information, à la connaissance et à l'apprentissage.

Le troisième point repose sur la ferme conviction que les éducateurs sont les décideurs des systèmes éducatifs, quel que soit le mode d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation utilisé. Valoriser les éducateurs en tant que producteurs et gestionnaires d'opportunités d'apprentissage pour tous les élèves nous rappelle, comme l'affirme la Commission internationale, « que la véritable capacité de réponse et d'innovation réside dans l'initiative des éducateurs qui, avec les parents et les communautés, ont dans de nombreux cas trouvé des solutions ingénieuses et contextualisées. ». Ces ouvertures qui ont vu le jour au sein des communautés éducatives constituent peut-être une fenêtre d'opportunité pour aider à mettre en œuvre et à soutenir une transformation de l'éducation et des systèmes éducatifs dans le cadre d'une approche progressive et tournée vers l'avenir de la société dans son ensemble.

Le quatrième point concerne l'appel lancé par la Commission internationale « à tous ceux qui ont des responsabilités en matière d'éducation, qu'il s'agisse des responsables gouvernementaux, des enseignants ou des parents, pour qu'ils donnent la priorité à la participation des étudiants et des jeunes en général afin de co-construire avec eux le changement qu'ils souhaitent voir ». Les élèves ne doivent pas être considérés comme des « buts et objectifs éducatifs » mais plutôt, avant tout, comme des sujets actifs ayant des droits. Lorsqu'ils sont respectés en tant que nourrissons, enfants, adolescents et jeunes, ils peuvent devenir les protagonistes, les gestionnaires, les débatteurs et les diffuseurs de leur propre éducation. En outre, leur rôle crucial dans la construction d'un mode de vie durable concerne leur existence même, ainsi que la possibilité d'un avenir qui semble aujourd'hui gravement menacé, en grande partie par les décisions et le comportement du monde adulte. Bien sûr, nous avons besoin de la générosité, de la sagesse et de l'expertise des adultes pour apporter des transformations fondamentales à l'éducation, mais ces transformations ne seront durables que si les adultes font confiance aux élèves et les soutiennent pour qu'ils soient les protagonistes et les artisans de leur propre avenir.

Le cinquième point souligne la nécessité de « protéger et transformer l'école en tant qu'espace-temps distinct, spécifique et différent de la maison et des autres espaces d'apprentissage, où il y a autant de croissance et d'expansion de la compréhension sociale que d'acquisition d'aptitudes, de compétences et de connaissances ». L'une des principales raisons d'être de l'école est que, en plus d'être une référence irremplaçable pour l'intégration culturelle, sociale et civique, elle est aussi le principal moyen par lequel les jeunes générations acquièrent des compétences et des connaissances qui contribuent à ouvrir les portes à de véritables opportunités de développement collectif et individuel. Valoriser les écoles signifie bien plus que reconnaître et apprécier le fait que l'éducation présentielle est indispensable pour garantir le droit à l'éducation et à l'apprentissage. En outre, l'éducation présentielle peut être renforcée dans un cadre de réexamen

et de complémentarité avec l'éducation virtuelle, l'objectif principal étant d'élargir et de démocratiser les possibilités d'apprentissage.

Le sixième point aborde le débat sur le rôle critique que joue la technologie, que ce soit dans la démocratisation et l'égalisation des chances ou dans l'aggravation des écarts et des disparités. Aucune décision concernant le bien-être actuel et futur de notre société ne peut ignorer la question de la technologie, non seulement en tant que phénomène qui contrôle implacablement nos vies jusque dans les moindres détails, mais aussi en tant que fondement possible de la construction de sociétés plus justes, plus inclusives et plus durables. Il est tout aussi préjudiciable pour la pensée et l'action humaines de céder à la tentation du déterminisme ou du fatalisme technologique que de rejeter ou de sous-estimer l'utilisation de la technologie comme moyen d'améliorer la qualité de vie des individus et des communautés. Il est donc essentiel que la technologie soit un pilier central de l'éducation intégrale de l'individu, qui favorise l'exercice de la liberté, de la pensée indépendante, de la créativité et de la résilience, entre autres éléments fondamentaux. Enfin, la technologie peut nous aider à personnaliser l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, en gardant à l'esprit que chaque personne est un être humain unique, même si nous apprenons tous de manière plus ou moins similaire.

Le septième point ouvre une discussion sur les contenus éducatifs en tant que pivot de toute proposition de transformation de l'éducation. La Commission internationale souligne l'importance de l'éducation pour générer et développer chez les élèves la pensée indépendante et critique qui leur permet de traiter, d'évaluer et de prendre position sur de nombreux types d'informations, aux objectifs très différents, qu'ils reçoivent à un rythme exponentiel. Le document va plus loin et note que la prolifération des « fausses informations et des fake news » peut être « fatale pour la vie sociale et la compréhension humaine, mais détruit aussi littéralement des vies. ». La gestion responsable des preuves produites par la triangulation des perspectives et des données est essentielle si les individus veulent gérer leur propre vie sans que leurs croyances, leurs opinions ou leurs actions soient manipulées par l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle, dans le but de guider, de contrôler et de commercialiser ce que nous construisons, faisons et exprimons dans notre vie quotidienne.

Le huitième point fait référence à la nécessité de parvenir à une « utilisation juste et efficace de ces ressources », ce qui signifie réaffirmer l'idée que les dépenses éducatives doivent être liées à une proposition éducative solide, claire dans ses objectifs, son contenu et ses parcours. Le niveau de financement consacré à l'éducation peut être une bonne indication qu'il existe une volonté politique de donner la priorité aux investissements et aux dépenses en matière d'éducation, mais il n'indique pas en soi une volonté de transformer l'éducation. Le financement de l'éducation est essentiel pour transformer l'agenda éducatif aux niveaux international et national, non seulement pour contrecarrer les effets les plus pervers et régressifs de la pandémie, mais aussi pour soutenir un réexamen des objectifs, du contenu et des stratégies de l'éducation dans le but de construire la durabilité dans un monde post-pandémique.

Le neuvième point porte sur la nécessité de réinventer un multilatéralisme proactif et vigoureux, fondé sur le fait irréfutable que « nous sommes biologiquement tous citoyens d'une même planète ». Il ne doit pas y avoir d'échappatoire ou de raccourci dans l'effort pour se comprendre, collaborer et agir comme une seule humanité pour assurer la durabilité mondiale. Le curriculum et la pédagogie en particulier - c'est-à-dire l'équilibre entre le pourquoi, le quoi, le comment, le quand et le où de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation - sont de plus en plus analysés comme des questions hautement prioritaires pour réimaginer l'éducation en vue de créer un monde plus durable et plus juste. Laisser les discussions sur le contenu de l'éducation

stagner ou n'être abordées que de manière tangentielle non seulement rend l'éducation de moins en moins pertinente, pénalisant encore plus les étudiants les plus vulnérables, mais pourrait également priver les jeunes générations de cadres de référence et d'outils pour prendre des responsabilités et gérer leur propre vie à l'avenir.

Bibliographie

- Dussel, I., Ferrante, P., & Pulfer, D. (2020). Nuevas ecuaciones entre educación, sociedad, tecnología y Estado. [Nouvelles équations entre éducation, société, technologie et Etat]. Dans "*Pensar la educación en tiempos de pandemia: Entre la emergencia, el compromiso y a la espera*" [Penser l'éducation en période de pandémie : entre urgence, engagement et attente. Buenos Aires: UNIPE. <http://www.grade.org.pe/creer/archivos/pensarlaeducacion.pdf>.
- Fundación Santillana (2020). *La escuela que viene. Reflexión para la acción* [L'école à venir: Une réflexion pour l'action] Madrid: Author. <https://laescuelaqueviene.org/wp-content/uploads/2020/07/FS150620-entregable-laescuelaqueviene.pdf>.
- Heikensten, L., Mxnut, M., & Rockström, J. (2020). *Ecouter la science*. Projet Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/nobels-in-science-lessons-from-the-pandemic-by-lars-heikensten-et-al-2020-10/french?barrier=accesspaylog>.
- UNESCO et al. (2015). *Educación 2030. Declaración de Incheon y Marco de Acción. Hacia una educación inclusiva y equitativa de calidad y un aprendizaje a lo largo de la vida para todo* [Education 2030. Déclaration d'Incheon et cadre d'action. Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous.]. Paris: UNESCO (Doc. ED-2016/WS/2). <http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Santiago/pdf/ESP-Marco-de-Accion-E2030-aprobado.pdf>.
- UNESCO et Futurs de l'éducation (2020) l'éducation dans un monde post-Covid : neuf idées pour l'actions publique [L'éducation dans un monde post-Covid : neuf idées pour l'action publique - UNESCO Digital Library](#)
- UNESCO-IBE (2020). Leçons du COVID-19 et actions liées au Curriculum : Le défis pour les pays en développement. Genève: UNESCO-IBE: http://www.ibe.unesco.org/sites/default/files/resources/covid-19_ed_webinar_ibe_concept_note_en.pdf.